

Tests de virginité : « On a eu une demande la semaine passée »

ÉGALITÉ L'Ordre des médecins proscrit ces tests

L'avis de l'Ordre des médecins en a surpris beaucoup. Tout simplement parce que de nombreuses personnes ignoraient que des tests de virginité étaient pratiqués dans notre pays et des « certificats » délivrés aux jeunes filles en passe de se marier. Dans son avis du 16 février dernier, le Conseil national de l'Ordre des médecins estime qu'il n'est nullement justifié de donner suite à une demande de test de virginité. « Nous ne réagissons pas à une crise en Belgique, explique Jean-Jacques Rombouts, membre de l'Ordre. Mais bien aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) » (lire ci-contre). Il est impossible d'estimer le nombre de tests pratiqués en Belgique. Reste que, dans certaines régions, ce n'est pas anecdotique.

A l'hôpital Erasme, par exemple, dans l'ouest de Bruxelles, on a encore reçu une demande la semaine dernière. « La plupart du temps, c'est à la demande de la mère, de la belle-mère, du futur époux, rapporte la gynécologue Anne Verougstraete, la soixantaine et une longue expérience derrière elle. Mais parfois, elles viennent seules : même si elles n'ont jamais eu de rapports, elles ont peur de ne pas saigner ou que leur hymen se soit déchiré à la gym... »

« Sans ce papier, elles prennent des risques »

La gynécologue tente de faire de la pédagogie. Elle explique, comme le souligne l'avis de l'Ordre des médecins, qu'il n'est pas possible d'affirmer avec certitude, sur base d'un examen clinique, qu'une jeune fille n'a jamais eu de rapports. Elle précise qu'on ne saigne pas toujours la première fois. Elle interroge ses patientes : est-ce juste qu'on leur demande d'être vierges à elles et pas aux garçons ? « Nous aimerions que davantage de jeunes filles trouvent cela problématique, poursuit la gynécologue. Il y en a. Mais souvent, il s'agit de jeunes femmes qui ont eu

des relations lorsqu'elles étaient adolescentes et qui paniquent à l'approche du mariage. Elles regrettent d'avoir "fauté", plus qu'elles ne questionnent cette tradition. » Si Anne Verougstraete parvient parfois à convaincre la jeune fille, il lui arrive de procéder à ces tests, même si d'autres collègues du même hôpital refusent. « Le problème c'est que pour certaines jeunes filles, l'exigence de ce test est bien réelle. Elles risquent l'annulation du mariage, le rejet de leur famille, voire pire. »

Martin Caillet, gynécologue à l'hôpital Saint-Pierre, ne délivre plus de telles attestations depuis des années. Pour lui, ces tests sont « inutiles pour la santé », « sans pertinence scientifique » et « invasifs voire traumatisants » : « Surtout, nous estimons que les femmes ont le droit de disposer de leur corps et de leur sexualité librement. » Bien sûr, il n'est pas simple de refuser : « on laisse des patientes anxieuses. »

Pour Anne Verougstraete, cet avis est important, mais pas suffisant. « En continuant à le faire, nous sommes complices de cette tradition, déplore-t-elle. Mais si on décrète simplement qu'on ne le fait plus, on laisse les jeunes filles en difficulté. » Pour elle, cela doit aller de pair avec une vaste campagne de sensibilisation et d'explication. Elle invite aussi les autorités religieuses musulmanes à se prononcer sur le sujet : « Nous avons aussi des jeunes filles non musulmanes, mais c'est une minorité. Les autorités dans ces communautés devraient tenir un discours clair. » Enfin, elle estime qu'il serait préférable de « retourner » l'interdiction : « Il devrait être illégal de demander ce certificat. »

Un avis qui n'a pas force de loi

En 2008, puis en 2010, la libérale Christine Defraigne avait déposé une proposition de loi au Sénat visant à interdire ces attestations. « Le sujet avait fait polémique, se sou-

vient-elle. On me rétorquait que ces jeunes filles étaient sous pression. Mais si l'on suit ce raisonnement, jusqu'où va-t-on ? Peut-on vraiment cautionner, au XXI^e siècle, que des médecins se sentent obligés de contrevenir aux principes d'égalité entre les femmes et les hommes, au droit à la vie privée, à la dignité des personnes ? » L'actuelle échevine liégeoise, en charge notamment de l'Égalité, se réjouit de l'avis de l'Ordre des médecins et espère que des parlementaires se saisiront du sujet.

Pour l'heure, l'avis de l'Ordre n'est pas contraignant, explique Jean-Jacques Rombouts : « Nos avis n'ont pas force de loi mais ils sont normatifs. Ils établissent en effet les normes de comportement des médecins. Si quelqu'un portait plainte, un avocat pourrait donc s'en servir. » ■

ELODIE BLOGIE

RAPPORT DE L'OMS

Pas que la Belgique

Au départ de l'avis de l'Ordre des médecins, il y a donc un rapport de l'Organisation mondiale de la santé, du Conseil des droits de l'homme et de l'agence de l'ONU pour les femmes. Ce rapport recommande de mettre un terme aux tests de virginité dans des pays comme l'Afghanistan, le Brésil, l'Irak, l'Égypte, l'Inde, en Iran, l'Afrique du Sud, etc. Parmi ces pays où la pratique a été « documentée », on trouve également le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord. Parallèlement, le rapport relève que suite aux mouvements de populations du XX^e siècle, ces tests émergent aussi dans des pays où ce n'était pas l'usage. Sont épinglés le Canada, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et la Belgique.